

Notre école est ouverte à tous les enfants depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2. La poursuite des études peut s'effectuer également dès la 7ème au Collège DE LA SALLE, 2 rue Saint Maximin, METZ.

INSCRIPTIONS :

Demande d'inscription auprès de M. WILLERS, Chef d'Etablissement du 1^{er} degré, qui reçoit sur rendez-vous uniquement.

HORAIRES :

Ouverture de l'école : 7 h 45
côté primaire, 5 rue des Augustins
Mais possibilité d'un accueil périscolaire en option **dès 7 h 15** côté maternelle, 10 rue du Neufbourg.

L'accueil en maternelle peut s'effectuer jusqu'à **8 h 30**

Cours du matin :

Maternelles, CP, CE1 : ➤ de 8 h 15 à 11 h 55
CE2, CM1, CM2 : ➤ de 8 h 15 à 12 h 05

Cours de l'après-midi :

Maternelles, CP, CE1 : ➤ de 13 h 40 à 16 h 00
CE2, CM1, CM2 : ➤ de 13 h 40 à 16 h 05

Les classes vaquent le mercredi et le samedi (semaine de 4 jours).

Ouverture d'une **section sportive** avec le club de Metz Gym en cycle 3 depuis septembre 2011 avec **horaires aménagés**.

Pour les classes primaires, une **étude dirigée** en option est assurée jusqu'à 17h, puis une garderie jusqu'à 18 h **30 dernier délai**.

Pour les classes maternelles, une garderie est mise en place **de 16 h à 18 h 30 dernier délai**.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT :

Celui-ci *respecte les programmes et instructions officielles de l'Education Nationale* en tenant compte du caractère propre de l'Etablissement.

L'enseignement religieux est assuré par les enseignants (à raison d'une heure par semaine jusqu'au CE1 et de deux heures par semaine à partir du CE2).

Une **initiation à l'anglais** commence **dès la moyenne section**. L'apprentissage se poursuit du CE1 jusqu'au CM2, année de la validation du niveau A1. Ces cours, intégrés dans le cursus scolaire, sont payants jusqu'au CE2.



FRAIS DE SCOLARITE :

L'école est sous contrat d'association avec l'Etat. Celui-ci prend en charge le traitement des enseignants mais les autres dépenses (fonctionnement, investissements, charges du personnel) incombent à l'école. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux familles une contribution annuelle.

(cf. en annexe : tableau des tarifs)

Gratuité de la contribution familiale à partir du 3^{ème} enfant.

80 euros d'arrhes par enfant seront demandés lors de l'inscription pour la réservation et seront **déduits** de la facture générale.

FACTURATION :

Une facture principale pour l'ensemble de l'année scolaire vous sera adressée en octobre. Des relevés délivrés à votre demande vous indiqueront la position de votre compte pendant l'année scolaire. D'autres factures complémentaires seront établies en cours d'année (fournitures, anglais, activités sportives...).

Mode de règlement :

Le mode de règlement de notre école est principalement le **prélèvement automatique sur 8 mois** à compter d'octobre. Ce système permet de mieux étaler vos dépenses.

Ceci dit, nous acceptons également le règlement par chèque ou en espèces.

Le choix définitif du mode de paiement doit être fait à l'inscription.

REGIME :

L'école accepte les enfants en externat et en demi-pension. Les repas sont pris, en fonction de l'âge, dans différentes salles de restauration avec pour les primaires une **formule « self »**. Il est toutefois possible de manger occasionnellement au moyen de **tickets** achetés au secrétariat.



Foyer

ACTIVITES :

- ✓ *Sportives*
- ✓ *Artistiques*
- ✓ *Culturelles*
- ✓ *péri-éducatives*
- ✓ *foyer*



Une salle de classe

Si vous recherchez :

- un climat familial
- un autre regard sur l'enfant
- un enseignement et un encadrement de qualité
- du sérieux dans le travail et dans le suivi de l'élève
- une collaboration entre l'école et la famille

**ALORS CETTE ECOLE EST FAITE
POUR VOUS !**

« Venez et voyez ... »

La Communauté éducative
de l'école De La Salle



ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE
5, rue des Augustins 57000 METZ
☎ 03 87 75 35 02
Fax : 03 87 75 08 41

Courriel : ecole@dlsmetz.net
Site internet : www.dlsmetz.net

